

**SAVOIRS ET UNIVERSITES :
BIENS COMMUNS, SERVICE PUBLIC ET RESPONSABILITES**

**Cécile Sabourin, économiste, professeure retraitée de l'UQAT
Comité Sciences et démocratie, Collectif Économie autrement et ex-présidente de la
FQPPU (2005-2009)**

1. CONTEXTE

Des années 60 à 2010, le Québec est passé de la démocratisation de l'accès aux connaissances à une instrumentalisation de celles-ci. Mouvement idéologique ou résultat de contraintes budgétaires ?

De compétence provinciale, l'enseignement supérieur est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Toutefois, traditionnellement le gouvernement canadien contribue au financement de l'enseignement supérieur via des transferts aux provinces. Variables au fil des ans, ces transferts ont subi des coupures drastiques au cours années 90, coupures transmises aux universités via la baisse de leurs subventions en provenance du MELS.

Reconnus au tournant des années 2000, les problèmes budgétaires des universités donnent lieu à un certain réinvestissement. Il prend deux formes : augmentation graduelle - de plus en plus associée à des cibles - de l'enveloppe globale destinée aux universités et augmentation des subventions « ciblées » (recherche et infrastructures) principalement en provenance du gouvernement fédéral. Pourtant les budgets qui augmentent ne répondent pas aux besoins découlant de l'augmentation des effectifs étudiants et des attentes croissantes à l'égard des universités, notamment en termes de recherche et de retombées économiques.

Cette conjoncture budgétaire (coupures et réinvestissement) se déploie dans le contexte de globalisation économique, d'érosion des services publics et de redéfinition du rôle des universités¹ et des connaissances « utiles » à la société. Le nouveau mantra « faire des savoirs universitaires les outils de la croissance économique » mine la reconnaissance de la valeur intrinsèque des connaissances. La privatisation et l'individualisation des bénéfices découlant des connaissances viendraient au secours des universités via l'augmentation des contributions du secteur privé, les hausses des droits de scolarité, la gestion managériale des programmes et des ressources. Quelles sont les conséquences sur les personnes et sur l'avenir de la société ?

¹ Pour une présentation synthétique sur le milieu universitaire, visionner *Recoller les morceaux* produit pour le compte de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) ainsi que les extraits d'entrevues, disponibles sur le site <http://fqppu.org/bibliotheque/publications1/luniversite-quebecoise-recoller-les-morceaux.html>

2. ARGUMENTS A CONSTRUIRE : « ROLE SOCIETAL » DE LA CONNAISSANCE ET DES UNIVERSITES

Depuis près de deux décennies, tout pousse les universités à traiter les connaissances comme des produits utilitaires et commercialisables, depuis les mécanismes de leur financement jusqu'aux demandes de plus en plus ciblées.

Ce contexte laisse peu de choix quant au virage proposé, celui de s'inscrire dans un marché construit de toute pièce. Sommés de s'adapter, les gestionnaires des établissements réinterprètent le rôle fondamental des universités quand au développement global des personnes et de la société et alignent leurs priorités en fonction des sources de financement. : cibles fixées par les programmes et fonds de recherche, programmes d'études « rentables », pression pour la hausse des droits de scolarité, etc. Les étudiants et le corps professoral sont aussi contraints de revoir leurs priorités.

Pourtant, les universités ne sont pas des entreprises en mesure de rentabiliser leurs « affaires » tout en contribuant à la démocratisation des connaissances. Rentabiliser des programmes d'études et des résultats de recherche incite aussi les administrations universitaires à gérer leurs activités en s'inspirant des pratiques managériales en vigueur dans le secteur privé à vocation commerciale. On occulte ainsi le fait que les connaissances ne sont pas des produits industriels, pour lesquels l'offre et la demande puissent conduire à la fixation de prix. Accepter une telle approche équivaut à renoncer au processus de démocratisation engagé au cours du XXIème siècle. Inacceptable, ce revirement se fait présentement en catimini.

Déconstruire les arguments qui poussent à éroder l'idée que la connaissance est un bien commun et à rejeter une conception de service public pour les universités en faveur d'une « privatisation » croissante des programmes universitaires nécessite d'abord de bien saisir en quoi la connaissance est essentielle à la mise en valeur du plein potentiel des personnes, au bien-être de la population et au développement de la société.

Connaissance : bien commun, droit, source de responsabilités

Toute connaissance se développe à partir du patrimoine commun de l'humanité, que les nouvelles connaissances contribuent à enrichir. Les savoirs, accumulés et nouveaux, appartenant à tous les domaines de la vie (culturel, social, environnemental, politique, économique) façonnent les civilisations.

L'accès à une base commune de valeurs et de connaissances contribue à l'exercice de la citoyenneté à tous les niveaux, du local jusqu'au planétaire. En l'absence de connaissances, il est impossible de développer son plein potentiel afin de contribuer à la société comme citoyen et comme travailleur. Il en découle qu'avoir accès et prendre les moyens de se former et de s'informer constituent une responsabilité et un pré-requis à l'existence une

société développée et démocratique. En corollaire, restreindre l'accès aux savoirs atteint gravement notre capacité de construire une société plus démocratique.

Droit aux études et responsabilités

Au plan individuel, la « demande » pour la connaissance s'exprime par la volonté et la capacité d'acquérir des connaissances. L'augmentation des effectifs étudiants dans les universités démontre-t-elle de cette quête de connaissances ?

L'accès à l'éducation et aux études est un droit, cependant obtenir un diplôme n'en est pas un. On n'achète pas un diplôme, l'obtenir exige des efforts, un engagement. Les études supérieures ont des finalités particulières et une dimension intellectuelle incompatibles avec un rapport marchand. Dans un ouvrage fort à propos intitulé *La Tour de papier*², les professeurs Allahar et Côté illustrent certaines conséquences néfastes de la conception marchande des études au Canada (anglophone principalement) et aux Etats-Unis. Au nombre des conséquences, ils soulignent les aspects néfastes de comportements de la part d'étudiants, du corps professoral et de parents qui se plient à la logique marchande et interagissent comme des clients et des vendeurs. L'examen de conscience quand à l'intégration de comportements inappropriés au regard de la connaissance ne concerne pas que les décideurs politiques et les hauts gestionnaires des universités.

Universités, pourvoyeuses de services publics et responsabilités

Au niveau de l'enseignement supérieur, les universités (et collèges) ont des responsabilités spécifiques. Elles sont un maillon essentiel de la transmission, de la validation et du développement des connaissances. Assurer que la diversité des connaissances et leur valeur intrinsèque soient au cœur du travail académique a ses exigences, dont celles de l'autonomie universitaire et de la liberté académique s'exerçant à l'abri des pressions directes de la part des élites économiques, commerciales et politiques (au sens partisan du terme). Il s'agit de préserver les universités de décisions menant à une hiérarchisation des connaissances en fonction de leur potentiel de rentabilité au détriment de champs de connaissances dont les retombées sont plus difficiles à évaluer, telles les sciences humaines et sociales. Le financement du système universitaire représente en cette matière une clé essentielle.

En vertu de la Loi, les universités doivent rendre des comptes³ au sujet des activités pour lesquelles elles reçoivent des subventions gouvernementales. Cette reddition de comptes,

² Voir <http://www.edlogiques.com/ficheProduit.aspx?codeprod=345281>

³ Voir l'article 4,6 « Le rapport sur la performance indique notamment:

1. le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire;
2. la durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire;
3. les mesures prises pour l'encadrement des étudiants;
4. les programmes d'activités de recherche.

instrumentalisée, informe-t-elle les citoyens quant à la performance⁴ du système universitaire sous l'angle de ses responsabilités comme service public ? En outre, comme le gouvernement est, en dernier ressort, responsable de fournir les conditions rendant possible l'exercice par les universités de leurs responsabilités de maintenir un haut degré d'intégrité et de qualité, y a-t-il une évaluation des politiques gouvernementales à cet égard ?

Devant le consensus au sujet des problèmes budgétaires des universités, le gouvernement prend-il les moyens de bien saisir l'ensemble de la situation. En 2005, la FQPPU a répondu NON et a jugé qu'elle devait se donner un portrait de la situation afin de bien articuler ses attentes à l'endroit du gouvernement. Deux études, dont on a tiré deux rapports synthèses⁵, présentent la situation en ce qui concerne les fonds de fonctionnement et les fonds des immobilisations. Une troisième étude, en préparation, portera sur les fonds de recherche.

Il ressort que le « mal financement » du réseau des universités au Québec pourrait être le problème le plus urgent à affronter, même avant de dénoncer le sous-financement. Cela ne signifie pas que les universités disposent de ressources suffisantes pour remplir tous les mandats qu'on souhaite leur confier, cependant les missions universitaires ne peuvent être redéfinies à la pièce par les formules de financement, comme c'est le cas présentement. En somme, on ne peut faire l'économie d'un débat démocratique sur une question aussi fondamentale.

Rappelons brièvement deux domaines pour lesquels les responsabilités des universitaires sont considérables :

* Établir les conditions et modalités d'accès aux études et décerner les grades, diplômes, certificats ou autres attestations d'études universitaires qui ouvrent la porte aux professions et aux emplois de haut niveau.

* Développer et produire des innovations technoscientifiques cruciales pour l'avenir de l'humanité.

Pour ces raisons, les universitaires ne peuvent se désintéresser des décisions relatives aux connaissances et à leur appropriation privée, aux politiques publiques en matière de recherche, à la propriété intellectuelle, à l'évaluation des conséquences sur les personnes, les populations et l'environnement, etc.

⁴ L'évaluation de la performance devrait entre autres tenir compte de l'avancement social, politique et culturel de la société ainsi que du gaspillage de ressources découlant d'une obsession de la compétition devenue omniprésente et se répercutant sur la concurrence pour les clientèles, les budgets de promotion, le temps consacré à la préparation de projets de recherche vs les faibles taux de réussite aux concours, etc.

⁵ Voir le site de la FQPPU (<http://fqppu.org/>), en particulier *Financement des universités – Investir dans le corps professoral (2008)* et *Les fonds des immobilisations des universités – une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités (2010)*.

3. VRAI DEBAT

Le vrai débat porte sur les responsabilités gouvernementales à l'égard des savoirs, c'est-à-dire les politiques qui en encadrent la production et la transmission, l'accès aux études et aux résultats de recherches, le soutien aux personnes et aux universités.

* Qui est responsable de quoi ?

* Qui doit payer pour quoi ?

Les réformes des années 60 ont reconnu que l'accès aux études secondaires, collégiales et universitaires nécessitait des investissements majeurs sur le territoire québécois. Quels seraient, en 2010, les priorités d'une réforme aussi significative dans le monde de l'éducation et particulièrement en matière d'enseignement supérieur ? En 50 ans, l'importance d'avoir une population instruite a-t-elle diminuée ? Bien au contraire !

Solutionner les problèmes budgétaires des universités s'impose à court terme, cependant l'importance de l'éducation et de l'enseignement pour l'avenir d'une société exige aussi et surtout des solutions viables à long terme. Pour penser le long terme, il apparaît essentiel de recadrer le débat en précisant en quoi consiste la connaissance et quels en sont les potentiels ?

Dans son *Essai sur l'Oeconomie*⁶, Pierre Calame nous ouvre une piste en distinguant les caractéristiques des biens et services, faisant ainsi ressortir que certains d'entre eux se multiplient quand on les partage. C'est le cas de produits reliés à la vie et aux connaissances, tels le code génétique, les semences paysannes, les logiciels libres, etc.

Non seulement éduquer et transmettre les connaissances accroît le nombre de personnes aptes à contribuer à la société mais du partage des connaissances émergent la formulation de nouvelles hypothèses, de pistes de recherche, de découvertes, etc. En partageant les connaissances, on les multiplie. En ce sens elles se distinguent des biens et services qui se détruisent si on les partage (par exemple les écosystèmes, les réseaux, le capital immatériel), de ceux qui se détruisent ou se modifient par le partage et l'usage et sont en quantité finie (par exemple l'eau, les sols, l'énergie) et ceux qui se divisent en se partageant mais sont en quantité indéterminée (par exemple les produits industriels et les services aux personnes.)

Calame avance que les modes de production et de diffusion des différentes catégories de biens et services devraient susciter des régulations appropriées⁷, ce qui semble aller de soi.

⁶ Calame, Pierre (2009), *Essai sur l'oeconomie*, Éd. Charles Léopold Mayer. Il définit l'oeconomie, comme « l'art de l'organisation des échanges matériels et immatériels des êtres humains entre eux, des sociétés entre elles et de l'humanité avec la biosphère ». Voir la deuxième partie, chapitre 2, pp. 247 à 296. (<http://www.eclm.fr/bdf/ouvrage-334.html>)

⁷ Il parle aussi de gouvernance adaptée.

Pourtant, loin de reconnaître le potentiel que représente le partage des connaissances pour le développement global, on crée artificiellement la rareté en instaurant des conditions facilitant l'appropriation au bénéfice de groupes restreints.

4. PISTES

Près de 50 ans après le rapport Parent, au moment où les connaissances occupent une place déterminante sur l'avenir des sociétés, il s'impose de revisiter les priorités nationales afin d'éviter que l'accès aux connaissances soit restreint pour des motifs essentiellement économiques et financiers. Le gouvernement québécois est responsable de garder ouvertes les portes de la connaissance et son principal moyen concret pour y arriver implique de bien cerner la responsabilité collective et d'utiliser de manière adéquate la fiscalité, instrument le plus approprié pour financer les priorités nationales.

Au plan fiscal, un nouvel équilibre entre solidarité et individualisme – le fameux « chacun pour soi » - s'impose pour échapper à l'effondrement graduel des mesures de respect des droits, d'équité et de justice sociale.

En somme, un débat démocratique et une fiscalité plus responsable⁸ constituent des incontournables pour arriver à une solution viable à long terme.

⁸ De nombreuses suggestions ont été faites : redevances et mines, forêts, eau; éliminer l'évasion fiscale (paradis fiscaux); éliminer les échappatoires fiscales; progressivité des impôts, etc.